



CONVOCATION ET ORDRE DU JOUR
Du CSE COLAS France Etablissement Etampes
Sur les attributions économiques et sociales

**REUNION
ORDINAIRE**
17 janvier 2025

ETAIENT PRESENTS :

• POUR LA DIRECTION :

M. BRICE LEPERCQ, PRESIDENT DU CSE

MME CELINE BILLARD RRH DE L'AGENCE

• POUR LES REPRESENTANTS DU PERSONNEL TITULAIRES :

M. PATRICK BAMBY, 1^{ER} COLLEGE

M. JORGE SOARES, 1^{ER} COLLEGE

M. IVAN DUPART, 1^{ER} COLLEGE

MONSIEUR GUY FAVREAU, 3^{EME} COLLEGE

ETAIENT ABSENTS :

ABSENTS EXCUSES :

M. FRAYLERT RODRIGUEZ MIRANDA, 1^{ER} COLLEGE / ABSENT – SUPPLEE PAR AURELIEN MASSOT

ORDRE DU JOUR DE LA REUNION DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE

- Lecture et approbation du PV de la réunion précédente

Attributions économiques

- Information sur la situation économique et l'activité de l'établissement (chiffre d'affaires, point sur les nouveaux chantiers...)
- Information sur la situation sociale de l'établissement (Effectif – intérimaires – sous-traitance, mouvements)

Questions sociales

- Information sur la NAO COLAS France 2024 applicable au 01/01/2025
- Information sur la fixation de la journée de solidarité 2025
- Information sur les nouveaux tarifs mutuelle et prévoyance 2025, sous réserve de réception des éléments avant la réunion
- Information sur les modifications apportées aux conventions et accords applicables au sein de l'entreprise
- Arrêté des comptes et bilan de gestion 2024 (à faire par le Trésorier accompagné de 2 membres du CSE)
- Ivan DUPART propose de reverser 10% du compte de fonctionnement sur le compte des œuvres sociales afin d'augmenter la somme allouée aux activités diverses

Questions des membres du CSE

- Questions diverses

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Brice LEPERCQ.

1. Lecture et approbation du PV de la réunion précédente

Le PV de la réunion du 16/12/2024 a été envoyé le 09/01 par mail pour avis, sans remarques. Il est donc approuvé.

Attributions économiques

2. Information sur la situation économique et l'activité de l'établissement (chiffre d'affaires, point sur les nouveaux chantiers...)

Brice LEPERCQ présente les éléments ci-dessous au 31 décembre 2024 :

I - ACTIVITE

	CHIFFRE D'AFFAIRES CUMULE	
	2024	2023
AGENCE ETAINPES	44,630	37,097

	Carnet à N+1	
	2024	2023
AGENCE ETAINPES	21,458	17,964

DETAIL PRISE DE COMMANDES	
AFFAIRES	Prise d'affaires du mois en K€ (>50K€)
LES ULIS - AMENAGEMENT ECHANGEUR RING RN 118 LOT 1	455
CEA - 2024 - MS - VOI - 007 - LCE TRONCON OUEST	185
CEA - BRUYERES LE CHATEL - BAIL ENTRETIEN VRD	75
ESSONNE - CPS - BAIL VOIRIE - LOT 3	51
TOTAL	736

II - INDUSTRIEL - TONNAGES

	2024	2023	% Variation
Cumul Réalisé fin de mois en tonnes	72,890	57,588	27%

III - SOUS-TRAITANCE

PRESTATION	2024 MONTANT en K€
INSTALLATION ELECTRIQUE	338
POSEUR BORDURE / PAVAGE	987
NETTOYAGE / RECYCLAGE	41
PAYSAGISTE / CLOTURE	1,013
BTP	432
SIGNALETIQUE	63
TOTAL GENERAL	2,374

3. Information sur la situation sociale de l'établissement (Effectif – intérimaires – sous-traitance, mouvements)

Brice LEPERCQ présente les éléments ci-dessous :

1° Effectifs au 31/12/2024 :

OUVRIERS : 107

ETAM : 38

CADRES : 26

TOTAL : 171

Nombre d'intérimaires en ETP sur le mois de décembre 2024 : 8,48 ETP

2° Mouvements de personnel

Les stagiaires ne sont pas mentionnés dans les mouvements.

a. Entrées

b. Départs

Suite à l'absence de réunion en octobre 2024, les mouvements de personnel n'ont pas été présentés en totalité sur l'année 2024.

Les mouvements d'effectifs ont donc été présentés depuis le 01/10/2024 :

Mouvement	Nom	Prénom	Type de mouvement	Fonction libellé	Date entrée	Date sortie
Entrée	VILLEMIN	Stéphane	Mutation	CHEF DE SECTEUR	01/10/2024	
Entrée	NEAU	Barthélémy	Mutation TDR	INGÉNIEUR TRAVAUX TDF / TDR	01/10/2024	
Entrée	BA	Hadiya	Embauche TDR	INGÉNIEUR TRAVAUX	14/10/2024	
Entrée	TAN	Ramazan	Embauche Compagnon	CONDUCTEUR D'ENGINS TP	12/11/2024	
Entrée	PADILLA	Kévin	Embauche suite intérim	OUVRIER VRD	02/12/2024	
Sortie	ALVES GONCALVES	Antonio	Licenciement inaptitude	OUVRIER VRD	01/01/2021	21/10/2024
Sortie	HOUNCHOU	Rachid	Licenciement inaptitude	OUVRIER VRD	01/01/2021	30/10/2024
Sortie	GUEGUEN	Virginie	Démission	DISPACHEUR	16/09/2024	18/11/2024
Sortie	HAFADI	Youness	Fin période essai	ALTERNANT EXPLOITATION	02/09/2024	06/12/2024
Sortie	SYLLA	Aboubacar	Démission	CANALISATEUR	20/08/2024	20/12/2024
Sortie	ROCHE	Nelly	Retraite	SECRÉTAIRE D'ETABLISSEMENT	01/01/2021	31/12/2024

Questions sociales

4. Information sur la NAO COLAS France 2024 applicable au 01/01/2025

Brice LEPERCQ rappelle que la synthèse des NAO a été transmise avec les convocations.

Il relit en séance les points importants négociés :

Politique salariale

- **Augmentation salariale :** Une enveloppe moyenne d'augmentation de 2,1% de la masse salariale en population courante, applicable à partir du 1^{er} mars 2025 ;
- **Entretien Obligatoire :** Les collaborateurs qui n'auraient pas d'augmentation individuelle devront être reçus par leur manager pour un entretien explicatif basé sur des faits concrets.

Politique sociale

- **Accompagnement de l'accord Handicap du Groupe :** Opportunités de stage pour les proches de collaborateurs en situation de handicap, visant à faciliter leur intégration professionnelle et renforcer notre engagement pour l'inclusion ;
- **Prise en charge de la participation individuelle et obligatoire pour l'utilisation du compte personnel de Formation (CPF) :** Prise en charge de la participation obligatoire de 102,23€ pour les formations éligibles au CPF, sous condition de l'accord de la hiérarchie et de la DRH. Cet accord sera formalisé par une convention (dont le modèle vous sera communiqué ultérieurement) et intégré au plan de développement des compétences ;
- **Dispositions relatives aux indemnités et autres éléments de rémunération :**
 - **Évolution des indemnités et primes courantes ou de déplacement :**

	2024	2025	%
Prime de prévenance tardive	12,25 €	12,45 €	1,6%
Prime d'ajustement horaire	12,25 €	12,45 €	1,6%
Indemnité de repas national	16,70 €	17,50 €	4,8%
Indemnité IDF	18,00 €	18,20 €	1,1%
Litres restaurant	11,97€	12,10 €	1,0 %
IGD	95,00 €	96,70 €	2,0%
Dernier panier en IGD	20,55 €	21,10 €	3,0 %
Indemnité spéciale trajet	2,70 €	2,75 €	2,0%
Trajet zone 6	14,30 €	14,50 €	1,4%
Trajet zone 7	18,75 €	19,00 €	1,3%
Trajet zone 8	23,20 €	23,55 €	1,5%
Prime amiante hors déconstruction	13,20 €	13,40 €	1,5%
Prime amiante déconstruction	20,70 €	21,00 €	1,4%

La prime d'ajustement horaire de l'avenant de spécialité Grands Travaux est portée à 8 € et l'indemnité de grand déplacement de la veille à 91.75 €

- Prise en charge de l'abonnement transports **publics** : Prise en charge de 70% des abonnements de transports en commun dans les zones urbaines pour 2025, exonérée de charges sociales et d'impôts sur le revenu à hauteur de 50%. Cette prise en charge est exceptionnelle et d'une durée de 1 an. Pour les abonnements interrégionaux, la prise en charge reste à 50% ;
- La prime tutorat : Prime expérimentale pour les tuteurs (*mentionnés dans les CERFA*) de contrats d'alternance signés à partir du 1^{er} janvier 2025 :
 - 150€ brut le mois suivant la signature du contrat.
 - 500€ brut (Compagnons) ou 300€ brut (Etam/Cadres) le mois suivant la proposition d'un CDI à l'alternant.

Une étude en 2026 et 2027 évaluera les résultats de cette initiative.

Engagements de la Direction pour 2025

- Négociation sur les « fortes chaleurs »
- Création d'une Commission environnement au sein du Comité Social et Économique Central ;
- Accord de branche : Discussions sur les dispositions professionnelles liées à un accord de branche en cours de négociation, notamment concernant les congés pour ancienneté & la polyvalence.

Brice LEPERCQ précise que seule la CFTC a signé l'accord, FO et la CGT ayant refusé de signer.

5. Information sur la fixation de la journée de solidarité 2025

Brice LEPERCQ précise que la journée de solidarité est programmée le 20 janvier 2025, le 3ème lundi du mois de janvier comme l'année dernière.

6. Information sur les nouveaux tarifs mutuelle et prévoyance 2025, sous réserve de réception des éléments avant la réunion

Brice LEPERCQ informe que, à la date du 17/01, jour de la réunion, aucune information n'a été transmise par la siège. Il n'est donc pas en mesure de nous présenter ce point.

A reporter au prochain CSE

7. Information sur les modifications apportées aux conventions et accords applicables au sein de l'entreprise

Brice LEPERCQ rappelle que la synthèse des modifications apportées aux conventions et accords a été transmise avec les convocations.

Il relit en séance les modifications mentionnées :

Conformément à l'article L. 2262-6 du Code du travail, doit être fourni chaque année aux membres du Comité Social et Economique, la liste des modifications apportées aux Conventions ou accords applicables dans l'entreprise.

Au titre de l'année 2024, les modifications constatées sont les suivantes :

a. Accords de la Société COLAS France :

- « Avenant n°4 à l'accord collectif relatif au statut social des salariés de colas France ayant valeur de convention collective Colas en date du 1^{er} janvier 2024

b. Accords du Groupe COLAS :

- « Accord Groupe Colas relatif au compte épargne-temps (CET) en date du 12 mars 2024
- « Accord Groupe Colas en faveur de l'insertion, de l'emploi et de l'accompagnement des personnes en situation de handicap en date du 21 mai 2024
- « Avenant n°3 de l'accord d'intéressement du Groupe Colas en date du 26 juin 2024

c. Accords et Conventions collectives de branche :

- « Décision unilatérale du 11 décembre 2024 portant fixation des salaires minima hiérarchiques des cadres de Travaux Publics pour 2025

Il est rappelé que :

- « la liste des accords applicables au sein de la Société est affichée sur les panneaux prévus à cet effet ;
- « lors de toute embauche ou mutation, est remise au collaborateur une notice d'information sur les Conventions et accords applicables au sein de la Société ;
- « tous les accords collectifs applicables sont notamment consultables auprès de la Direction des Ressources Humaines.

8. Arrêté des comptes et bilan de gestion 2024 (à faire par le Trésorier accompagné de 2 membres du CSE)

Le Trésorier du CSE, accompagné de 2 membres élus du CSE, présentent les comptes arrêtés au 31/12/2024.

Ces derniers n'appellent pas de remarques particulières, et laissent apparaître des soldes positifs en fin d'année, que ce soit sur le compte de fonctionnement ou des œuvres sociales.

Les membres du CSE donne quitus pour les comptes 2024.

9. Ivan DUPART propose de reverser 10% du compte de fonctionnement sur le compte des œuvres sociales afin d'augmenter la somme allouée aux activités diverses

Approuvé à l'unanimité par les élus.

Questions des membres du CSE

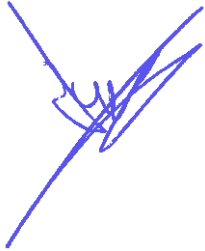
10. Questions diverses

Brice LEPERCQ informe les membres du CSE de la diffusion d'une note interne prolongeant les autorisations de conduite et petits outillages jusqu'au 31/03/2025 inclus.

Cette note est à destination des personnels de chantiers (Chefs de chantiers et Compagnons) et a été diffusée le 16/01/2025.

La séance est levée à 14h45.

Evrom Dupont
secrétaire du CSE



Brice Lpercq

